

**Séance du 09 juillet 2025
Délibération n°36-09072025**

OBJET : Coordination France Services Solidarité Insertion

Monsieur GUIARD, Vice-président du CIAS, rappelle au Conseil d'Administration que le poste de coordination France Services est composé à 80% de temps de conseil auprès des usagers et de 20% de coordination réelle, ci-après les missions principales :

- Participation au CODIR CIAS, réunions interservices
- Gestion de l'équipe : 5 agents
- Lien avec les partenaires
- Réalisation des bilans...

Les autres postes de Conseillers France Services sont sur des postes d'adjoint administratif. Le poste de coordination Solidarité Insertion a été ouvert à temps non complet 28/35^{ème}.

Il est proposé dans un premier temps de fusionner les 2 postes de coordination : 20% France Services et 80% Solidarité Insertion. Dans un second temps, des consultations auront lieu avec les agents de France services afin d'étudier les évolutions à proposer pour la reprise du temps de Conseiller France Services manquant suite à cette fusion.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 juin 2025,

Monsieur GUIARD expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste d'« Animateur-trice Coordinateur-trice France Services »
- À compter du 10 juillet 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Assistants Socio-éducatif et des Animateurs Territoriaux,
- De supprimer un poste de « Coordinateur-trice solidarité insertion »
- À compter du 10 juillet 2025
- À temps non complet 28/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants Socio-éducatif,
- De créer un poste de « Coordinateur-trice France Services et Solidarité – Insertion »
- À compter du 10 juillet 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants Socio-éducatif.

Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Animateur-trice Coordinateur-trice France Services », à compter du 10 juillet 2025, à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Assistants Socio-éducatif et des Animateurs Territoriaux,
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Coordinateur-trice solidarité insertion », à compter du 10 juillet 2025, à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Assistants Socio-éducatif,
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Coordinateur-trice France Services et Solidarité – Insertion », à compter du 10 juillet 2025, à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants Socio-éducatif,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 09 juillet 2025

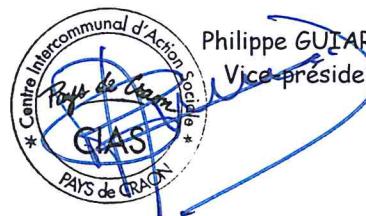
Vote :

POUR : 17

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 02 juillet 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme EVAIN Christelle, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GODARD Chantal, M GUIARD Philippe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé

EXCUSÉS : Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, M LANGOUËT Christophe, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa, Mme TRICOT Marina

Mme GOHIER Odile donne pouvoir à M GUIARD Philippe
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean-Eudes